

Projet d'aménagement de l'île du Ramier



Pièces liées à l'enquête publique





A. ARRETE PORTANT SUR L'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE





Direction départementale
des territoires

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à :

- l'autorisation environnementale concernant le projet d'aménagement de l'île du Ramier
- la déclaration de projet d'intérêt général relative au projet d'aménagement de l'île du Ramier emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Toulouse
- l'autorisation de travaux dans le domaine de la concession hydroélectrique du Ramier

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 fixant notamment les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

Considérant le dépôt du 30 septembre 2021 du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet d'aménagement de l'île du Ramier, par Toulouse Métropole ;

Considérant les consultations réglementaires effectuées ;

Considérant le courrier du 22 novembre 2022 par lequel Toulouse Métropole demande l'ouverture d'une enquête conjointe ;

Considérant la décision du 2 février 2023 par laquelle la présidente du tribunal administratif de Toulouse a désigné Monsieur Christian BAYLE en qualité de commissaire enquêteur ;

Considérant le dossier d'enquête publique déposé par Toulouse Métropole comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale et les avis du conseil national de la protection de la nature ;

Considérant que les procédures ci-dessus mentionnées visent à la réalisation d'un seul projet et qu'il convient de privilégier une enquête publique unique, tel que le prévoit l'article

Service environnement, eau et forêt
Pôle procédures environnementales
Cité administrative – 2, boulevard Armand Duportal - BP 70 001
31 074 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : 05.81.97.71.00
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

1/6



L.123-6 du code de l'environnement, afin de contribuer à améliorer l'information et la participation du public ;

Considérant que les modalités de l'enquête ont été arrêtées en concertation avec le commissaire enquêteur ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

Arrête:

Art. 1^{er}. - Une enquête publique conjointe est ouverte, sur la commune de Toulouse, préalable à :

- l'autorisation environnementale concernant le projet de réaménagement de l'île du Ramier qui comprend une autorisation de travaux en site classé, une autorisation de défrichement, une dérogation espèces protégées, déposée par Toulouse Métropole ;
- l'autorisation de travaux dans le domaine de la concession hydroélectrique du Ramier déposée par la Régie Municipale d'Electricité de Toulouse (RMET) pour le compte de la mairie de Toulouse ;
- la déclaration de projet d'intérêt général relative au projet de réaménagement de l'île du Ramier emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Toulouse Métropole sur la commune de Toulouse portée par Toulouse Métropole.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de quartier Niel (maison de la citoyenneté Sud Est 81 rue Saint-Roch Toulouse).

Art. 2. - Pendant toute la durée de l'enquête, pour toute information relative au projet soumis à enquête, le public peut contacter Madame Christelle BOUSQUET, de Toulouse Métropole, représentante des porteurs de projet, à l'adresse courriel suivante : ileduramier@toulouse-metropole.fr.

Art. 3. - Monsieur Christian BAYLE, ingénieur en chef de l'armement en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulouse, par décision du 2 février 2023.

Art. 4. - L'enquête publique se déroule pendant 35 jours consécutifs du vendredi 10 mars à 9h00 au jeudi 13 avril 2023 à 17h00, sauf prolongation d'une durée maximum de quinze jours, décidée par le commissaire enquêteur, dans les conditions fixées à l'article L.123-9 du code de l'environnement.

Si le commissaire enquêteur souhaite la prolongation de l'enquête, cette prolongation doit être demandée au préfet au plus tard huit jours avant sa date de clôture. Elle est portée à la connaissance du public avant la date prévue initialement pour la fin de l'enquête par un affichage réalisé dans les conditions de lieu prévu à l'article 5 ci-dessous ainsi que, le cas échéant, par tout autre moyen approprié.

Art. 5. - Un avis au public, portant les indications mentionnées à l'article L.123-10 du code de l'environnement, faisant connaître l'ouverture de cette enquête est publié par les soins de la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne, en caractères apparents, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département de la Haute-Garonne.



L'avis est publié sur le site Internet des services de l'État pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-l-eau>

Cet avis est publié par voie d'affiches et éventuellement par tous autres procédés en usage dans la commune de Toulouse, à la diligence du maire, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et durant toute sa durée. Cette formalité doit être effectuée avant le 23 février 2023 et est justifiée par un certificat du maire, établi après le dernier jour d'enquête. Ce document sera transmis à l'autorité organisatrice et au commissaire enquêteur dans les meilleurs délais.

Dans les mêmes délais, les services de Toulouse Métropole procèdent à l'affichage de l'avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Les affiches de l'avis au public doivent être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté NOR : TRED2124162A du 9 septembre 2021 susvisé.

Art. 6. - Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier d'enquête est déposé dans les lieux suivants :

- à la mairie de quartier Niel hébergée par la maison de la citoyenneté Sud Est 81, rue Saint-Roch, 31400 Toulouse,
- à la mairie de quartier Saint-Cyprien hébergée par la maison de la citoyenneté Rive Gauche 20, place Jean-Diebold, 31300 Toulouse,
- à la maison de la culture de la brique rouge 9 Rue de Draguignan, 31400 Toulouse,
- à la maison du Grand Parc Garonne 4, chemin de la Loge 31000 Toulouse.

Il peut être consulté sur place, aux heures habituelles d'ouverture, par les personnes qui désirent en prendre connaissance.

Le dossier d'enquête, en version numérique, peut être consulté sur le site Internet des services de l'État pendant toute la durée de l'enquête et sur le registre dématérialisé accessible depuis les sites Internet des services de l'État en Haute-Garonne

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-l-eau>

ou directement sous le lien suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/ile-du-ramier>

En outre, le dossier numérique est accessible gratuitement sur un poste informatique dans un lieu ouvert au public à la mairie annexe Niel, siège de l'enquête, à ses jours et heures d'ouverture habituels.

Art. 7. - Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions au commissaire enquêteur selon l'une ou plusieurs des modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête physiques, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur : ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les lieux suivants :
- à la mairie de quartier Niel hébergée par la maison de la citoyenneté Sud Est 81, rue Saint-Roch, 31400 Toulouse,
- à la mairie de quartier Saint-Cyprien hébergée par la maison de la citoyenneté Rive Gauche 20, place Jean-Diebold, 31300 Toulouse.



– sur un registre dématérialisé accessible depuis les sites Internet des services de l'État en Haute-Garonne ou directement sur le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/ile-du-ramier>

– par voie électronique à l'adresse mail suivante : ile-du-ramier@mail.registre-numerique.fr

– par courrier postal adressé au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : mairie de quartier Niel - maison de la citoyenneté Sud Est - 81, rue Saint-Roch - 31400 Toulouse, en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « *Enquête Publique île du Ramier – A l'attention du Commissaire Enquêteur* ».

Le courrier est annexé, dès sa réception, au registre déposé dans cette mairie et tenu à la disposition du public.

• Rencontrer le commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur reçoit le public lors des permanences qu'il tient aux lieux, jours et heures suivants, dans le respect des règles sanitaires en vigueur :

- Jeudi 16 mars de 15h00 à 18h00 à la mairie de quartier Niel
- Mercredi 29 mars de 11h00 à 14h00 à la mairie de quartier Saint-Cyprien
- Mardi 4 avril de 15h00 à 18h00 à la mairie de quartier Saint-Cyprien
- Mercredi 12 avril de 11h00 à 14h00 à la mairie de quartier Niel

Les observations et propositions du public déposées sur les registres physiques, adressées par courriel ou par courrier postal sont reversées dans le registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/ile-du-ramier>) dans les meilleurs délais.

Les registres physiques et dématérialisé ne sont plus accessibles à compter du jeudi 13 avril 2023 à 17h00. Toute observation, tout courrier, courriel ou document réceptionné avant le vendredi 10 mars à 9h00 ou/et après le jeudi 13 avril 2023 à 17h00 ne peut être pris en considération par le commissaire-enquêteur.

Les observations formulées hors des modalités prévues par le présent article ne sont pas recevables.

Art. 8. - Le conseil municipal de la commune de Toulouse est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès le début de la phase d'enquête publique. Cet avis ne peut être pris en considération que s'il est exprimé, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête (soit au plus tard le mardi 28 mars 2023) et transmis sans délai à l'autorité organisatrice de l'enquête.

Art. 9. - Pendant l'enquête, le commissaire-enquêteur peut :

- recevoir toute information et, s'il estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander au maître d'ouvrage de communiquer ces documents au public ;
- visiter les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après en avoir informé au moins quarante-huit heures à l'avance les propriétaires et les occupants ;
- auditionner toute personne ou service qu'il lui paraît utile de consulter pour compléter son information sur le projet soumis à enquête publique. Le refus éventuel, motivé ou non, de demande d'information ou l'absence de réponse est mentionné par le commissaire enquêteur dans son rapport ;
- organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échange avec le public en présence du maître d'ouvrage. Le commissaire enquêteur informe la direction départementale des territoires ainsi que le maître d'ouvrage, en leur indiquant les modalités qu'il propose pour l'organisation de cette réunion.

Les frais d'organisation de la réunion publique sont à la charge du maître d'ouvrage.



Art. 10. - A l'expiration du délai prévu à l'article 4 ci-dessus, à savoir le jeudi 13 avril 2023 à 17h00, les registres d'enquête physiques et dématérialisés comportant tous les documents annexés sont transmis sans délai au commissaire enquêteur et clos par lui.

Dans un délai de huit jours à compter de la réception par le commissaire enquêteur des registres d'enquête et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre le maître d'ouvrage. Il lui communique un procès-verbal de synthèse des observations recueillies. Le maître d'ouvrage dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Art. 11. - Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, sauf éventuelle prorogation, le commissaire enquêteur adresse, en version numérique, au directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne les registres et pièces éventuelles annexées ainsi que :

- son rapport dans lequel il relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies ;
- dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables aux projets.

S'agissant d'une enquête publique unique avec trois objets distincts, le commissaire enquêteur remet son rapport formalisé par un seul document mais adopte des conclusions différenciées pour chacun des trois objets.

Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du maître d'ouvrage en réponse aux observations du public.

Son rapport et ses conclusions motivées sont adressés dans ce même délai de 30 jours au président du tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions motivées sont rendus publics par voie dématérialisée sur le site Internet des services de l'État pendant un an à l'adresse suivante :
<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-l-eau>

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur est adressée par la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne en version numérique au maître d'ouvrage ainsi qu'à la mairie de la commune de Toulouse, pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Art. 12. - Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication auprès de la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne – service environnement, eau et forêt – unité des procédures environnementales – cité administrative, 2 boulevard Armand Duportal BP 70001 31074 Toulouse Cedex :

- du dossier d'enquête dès la publication de l'avis d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci,
- du rapport et des conclusions rendus par le commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.



Art. 13. - A l'issue de l'enquête, au vu des résultats de la consultation du public et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction, par délibération du conseil métropolitain, Toulouse Métropole statue sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Toulouse.
Le préfet de la Haute-Garonne statue ensuite sur les demandes d'autorisations environnementale et de travaux dans le domaine de la concession hydroélectrique par arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus.

Art. 14. - Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne, le maire de la commune de Toulouse, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, le commissaire-enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 17 février 2023

Pour le Préfet et par délégation
le Chef de service
Environnement, Eau, Forêt



Grégoire GAUTIER



B. AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ÎLE DU RAMIER

SUR LA COMMUNE DE TOULOUSE

Une enquête publique unique d'une durée de 35 jours relative à l'autorisation environnementale qui comprend une autorisation de travaux en site classé, une autorisation de défrichement, une dérogation espèces protégées, à l'autorisation de travaux dans le domaine de la concession hydroélectrique du Ramier ainsi qu'à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, commune de Toulouse est ouverte

du vendredi 10 mars à 9h00 au jeudi 13 avril 2023 à 17h00

en vue de l'aménagement de l'île du Ramier.

Un exemplaire papier des dossiers d'enquête publique est disponible sur la commune de Toulouse à la mairie de quartier Niel hébergée par la maison de la citoyenneté Sud Est 81, rue Saint-Roch, 31400 Toulouse, à la mairie de quartier Saint-Cyprien hébergée par la maison de la citoyenneté Rive Gauche 20, place Jean-Diebold, 31300 Toulouse, à la maison de la culture de la brique rouge 9 Rue de Draguignan, 31400 Toulouse, à la maison du Grand Parc Garonne 4, chemin de la Loge 31000 Toulouse, où ils peuvent être consultés sur place, aux heures habituelles d'ouverture, par les personnes qui désirent en prendre connaissance.

Le dossier dématérialisé est également consultable sur un poste informatique mis à disposition pour l'enquête dans les locaux de la mairie de quartier Niel, siège de l'enquête publique, maison de la citoyenneté Sud-Est 81, rue Saint-Roch, 31400 Toulouse ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ile-du-ramier>, également accessible depuis le site internet des services de l'État : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-l-eau>.

Pendant toute la durée de l'enquête, pour toute information relative au projet soumis à enquête, le public peut contacter Madame Christelle BOUSQUET, représentante des porteurs de projet à l'adresse courriel suivante : ileduramier@toulouse-metropole.fr.

Monsieur Christian BAYLE, ingénieur en chef de l'armement en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif de Toulouse du 2 février 2023.

Il assure une permanence effective afin de recevoir les personnes qui jugent utile de présenter des observations écrites ou verbales les jours et heures suivants :

- Jeudi 16 mars de 15h00 à 18h00 à la mairie de quartier Niel
- Mercredi 29 mars de 11h00 à 14h00 à la mairie de quartier Saint-Cyprien
- Mardi 4 avril de 15h00 à 18h00 à la mairie de quartier Saint-Cyprien
- Mercredi 12 avril de 11h00 à 14h00 à la mairie de quartier Niel

Pour participer à une permanence en mairies, le public doit respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale mis en place par les gestionnaires des lieux de permanence.

Un registre papier à feuillets non mobiles est mis à la disposition des intéressés à la mairie de quartier Niel hébergée par la maison de la citoyenneté Sud Est, à la mairie de quartier Saint-Cyprien hébergée par la maison de la citoyenneté Rive Gauche, pour y consigner les observations relatives au projet.

Toutes remarques ou réclamations peuvent être également formulées pendant toute la durée de l'enquête ;

- sur le **registre dématérialisé** : <https://www.registre-numerique.fr/ile-du-ramier> ;
- par **voie postale** par courrier à la mairie de quartier Niel - maison de la citoyenneté Sud Est - 81, rue Saint-Roch - 31400 Toulouse, en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « *Enquête Publique île du Ramier – A l'attention du Commissaire Enquêteur* » ;
- ou par **voie électronique** à l'adresse suivante : ile-du-ramier@mail.registre-numerique.fr

Les registres physiques et dématérialisé ne sont plus accessibles à compter du jeudi 13 avril 2023 à 17h00. Toute observation, tout courrier, courriel ou document réceptionné avant le vendredi 10 mars à 9h00 ou/et après le jeudi 13 avril 2023 à 17h00 ne peut être pris en considération par le commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an dans les mairies lieux d'enquête ainsi qu'à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne et sur le site Internet des services de l'État :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-l-eau>

A l'issue de l'enquête, au vu des résultats de la consultation du public et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction, par délibération du conseil métropolitain, Toulouse Métropole statue sur la déclaration de projet qui emporte approbation des nouvelles dispositions du plan local d'urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Toulouse.

Le préfet de la Haute-Garonne statue ensuite sur les demandes d'autorisations environnementale et de travaux dans le domaine de la concession hydroélectrique par arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus.

C. ANNONCES LEGALES








LE JOURNAL  **TOULOUSAIN**

21 Février 2023

 Se connecter
  Rechercher

 Nos dossiers
  Annonces légales
  Notre Magazine

OCCITANIE ▾ ACTUALITÉS POLITIQUE SANTÉ ECONOMIE CULTURE SOLUTIONS SPORT LIFESTYLE OCCITANIE BQE ... ▾

Annonces Légales Du 31 | Annonces Légales Du 09 | Annonces Légales Du 82

Accueil > Annonces légales > Annonces légales du 21 février 2023 – Département 31

Annonces légales du 21 février 2023 – Département 31

Diane

21 février 2023 - 00:07

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE
Direction départementale des territoires

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ÎLE DU RAMIER SUR LA COMMUNE DE TOULOUSE

Une enquête publique unique d'une durée de 35 jours relative à l'autorisation environnementale qui comprend une autorisation de travaux en site classé, une autorisation de défrichement, une dérogation espèces protégées, à l'autorisation de travaux dans le domaine de la concession hydroélectrique du Ramier ainsi qu'à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, commune de Toulouse est ouverte du vendredi 10 mars à 9h00 au jeudi 13 avril 2023 à 17h00 en vue de l'aménagement de l'île du Ramier.

Un exemplaire papier des dossiers d'enquête publique est disponible sur la commune de Toulouse à la mairie de quartier Niel hébergée par la maison de la citoyenneté Sud-Est 81, rue Saint-Roch, 31400 Toulouse, à la mairie de quartier Saint-Cyprien hébergée par la maison de la citoyenneté Rive Gauche 20, place Jean-Diebold, 31300 Toulouse, à la maison de la culture de la brique rouge 9 Rue de Draguignan, 31400 Toulouse, à la maison du grand parc Garonne 4, chemin de la Loge 31000 Toulouse, où ils peuvent être consultés sur place, aux heures habituelles d'ouverture, par les personnes qui désirent en prendre connaissance.

Le dossier dématérialisé est également consultable sur un poste informatique mis à disposition pour l'enquête dans les locaux de la mairie de quartier Niel, siège de l'enquête publique, maison de la citoyenneté Sud-Est 81, rue Saint-Roch, 31400 Toulouse ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ile-du-ramier>, également accessible depuis le site internet des services de l'Etat : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-l-eau>

Pendant toute la durée de l'enquête, pour toute information relative au projet soumis à enquête, le public peut contacter Madame Christelle BOUSQUET, représentante des porteurs de projet à l'adresse courriel suivante : ileduramier@toulouse-metropole.fr.

Monsieur Christian BAYLE, ingénieur en chef de l'armement en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif de Toulouse du 2 février 2023.

Il assure une permanence effective afin de recevoir les personnes qui jugent utile de présenter des observations écrites ou verbales les jours et heures suivants :

- Jeudi 16 mars de 15h00 à 18h00 à la mairie de quartier Niel
- Mercredi 29 mars de 11h00 à 14h00 à la mairie de quartier Saint-Cyprien
- Mardi 4 avril de 15h00 à 18h00 à la mairie de quartier Saint-Cyprien
- Mercredi 12 avril de 11h00 à 14h00 à la mairie de quartier Niel

Pour participer à une permanence en mairie, le public doit respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale mis en place par les gestionnaires des lieux de permanence.

Un registre papier à feuillets non mobiles est mis à la disposition des intéressés à la mairie de quartier Niel hébergée par la maison de la citoyenneté Sud Est et à la mairie de quartier Saint-Cyprien hébergée par la maison de la citoyenneté Rive Gauche, pour y consigner les observations relatives au projet.

Toutes remarques ou réclamations peuvent être également formulées pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/ile-du-ramier> ;

- par voie postale par courrier à la mairie de quartier Niel - maison de la citoyenneté citoyenneté Sud Est - 81, rue Saint-Roch - 31400 Toulouse, en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « Enquête Publique île du Ramier – A l'attention du Commissaire Enquêteur » ;

- ou par voie électronique à l'adresse suivante : ile-du-ramier@mail.registre-numerique.fr

Les registres physiques et dématérialisé ne sont plus accessibles à compter du jeudi 13 avril 2023 à 17h00. Toute observation, tout courrier, courriel ou document réceptionné avant le vendredi 10 mars à 9h00 ou/et après le jeudi 13 avril 2023 à 17h00 ne peut être pris en considération par le commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an dans les mairies lieux d'enquête ainsi qu'à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne et sur le site Internet des services de l'Etat :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-l-eau>

A l'issue de l'enquête, au vu des résultats de la consultation du public et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction, par délibération du conseil métropolitain, Toulouse Métropole statue sur la déclaration de projet qui emporte approbation des nouvelles dispositions du plan local d'urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Toulouse.

Le préfet de la Haute-Garonne statue ensuite sur les demandes d'autorisations environnementale et de travaux dans le domaine de la concession hydroélectrique par arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus.

ANNONCES

LA DÉPÊCHE Mardi 21 février 2023

Immobilier

Immobilier achat

TERRAINS

LOTIBAT
ACHÈTE
TERRAIN
GRANDE SURFACE
Pour lotissement
ou groupe d'habitation
Maximum 25 km
autour de Toulouse
Tél. 06 16 13 25 25

LA DÉPÊCHE
55,2%
DES LECTEURS
sont actifs
dont 53,6% CSP+

Immobilier vente

APPARTEMENTS

T3
De 100 € à 150 K€
T3 St Cyprien 46,45 m² traversant vue
imprenable, bon état lumineux, double
vitrage, balcon, métro à 1 min, 980 € taxe
foncière, 1753 € 7 an 143 000 € FAI 08 12
49 40 35 (PA738)

**VENTE FONDS DE
COMMERCE**
ALIMENTATION
Fond de Commerce Boulangerie Pâtis-
serie à 10 mn de Carcassonne, dans une
rue principale. Trait pour un couple. 60 000
€. Tél. 06 74 34 69 06
VENTE IMMEUBLE
Immeuble St Aubin-Colombette b
179 m², composé d'un local commercial
3105 m² + 12 de 35 35 m² + 12 de 35 10 m² +
studio 16 85 m² + 1 T1 28 15 m² immeuble
en monopropriété TF 3403 € par an travaux
19 12 45 € 61 56 AGENCE CARCENAC 05
62 736 746 (PA738)

Location offres

VIDES

Appartements
T1
T1 Compans Caffarelli 20 m² très agréable
calme lumineux coin cour 69 TBE 456 +
55-5116 FA203e caud 4596 06 22 68 20
37 FA 2006 AGENCE CARCENAC 05 62
736 746
T1 Compans Caffarelli 23 19 m² lumineux
calme balcon eau chaude + froide +
chauffage indus (proxi commerces 3096 +
1106-498 FA240e caud 3896 06 22 68
20 37 FA 2406 AGENCE CARCENAC 05
62 736 746
T1 Purpan 20,75 m² Meublé FDC
de ré. récente parking lavette coin
cour 61 lumineux prox tram bus 3096 +
556-450CC FA 2106 caud 7906 06 22 68
20 37 AGENCE CARCENAC 05 62 736 746
T2
T2 Jeanne d'Arc 43 66 m² lumineux pla-
card balcon prox métro coin cour signé
61 eau chdo + fde + chauffage indus 5546 +
1606-7146 CC FA 4406 caud 554 06 22 68
20 37 AGENCE CARCENAC
T2 Carnes-St Etienne 64 60 m² parfait
état placards coin américaine équipée pla-
card 2mn du métro 5146 + 1246-2396 FA
6996 caud 5146 19 22 68 20 37 AGENCE
CARCENAC 05 62 736 746

T2 Cugnaux 31,98 m² de ré. fermée
piscine parking coin cour 69 placards pde
terrasse 4626 + 586-5236 FA320e caud
4626 06 22 68 20 37 FA 3206 AGENCE
CARCENAC 05 62 736 746

Viager vente

VENTE VIAGER
DULAC VIAGER
VOTRE SPÉCIALISTE
DU VIAGER
EN OCCITANIE
Viager libre/occupé
Vente à terme/
vnu-proprété
05 62 58 09 51
www.dulacviager.fr

Tendance Viager
Complétez votre retraite sans
changer votre quotidien grâce
au viager
✓ Viager occupé
✓ Viager libre
✓ Vnu propriété
✓ Vente à terme
Plus d'informations
Votre expert près de chez vous
06 34 58 46 73
www.tendance-viager.com
Étude viagère offerte

LA DÉPÊCHE
Journal de la démocratie
GROUPE LA DÉPÊCHE DU MIDI
Société Anonyme au capital de 3 577 010 euros
Siège : Avenue Jean-Baylet, 31095 Toulouse
Tél. 05 62 71 93 00 - contact@ladepeche.com
Président du Conseil d'administration : Jean-Michel BAYLET
Vice-Présidente : Marie-France MARCHAND-BAYLET
Directeur général et Directeur de la Publication : Jean-Nicolas BAYLET
Principaux actionnaires : SAS SOCIÉTÉ OCCIDENTALE DE COMMUNICATION
Médiateur : Henri AMAR - M61 - henri.amar@ladepeche.fr
Site Internet : <http://www.ladepeche.fr>
Commission paritaire : 0325 C 8778 - LS 8.N - 01.81.7981
Liste des points de vente sur Paris consultables sur notre site internet www.ladepeche.com
Tirage du lundi 20 février 2023
Nombre d'exemplaires : 107.865
Journal imprimé sur les presses de la S.A. Groupe La Dépêche du Midi
et sur du papier certifié PEFC 70% FCB4-PEFC-COC-21-01.802
Origine géographique du papier : 50% origine Espagne 100% fibres recyclées issues de forêts durablement gérées.
Biotraitement : F-0,91 mg par exemplaire. 50% origine France 58% fibres recyclées pour le papier Norske
et un Plophore total - F201 - 0,008kg/p papier issu de forêts durablement gérées.

LA DÉPÊCHE LE MEILLEUR DE L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN
— Découvrez notre offre 100% numérique —
► L'e-journal dès 5h du matin sur web et mobile
► L'accès en illimité à tous les contenus de ladepeche.fr
Retrouvez nos offres d'abonnement sur ladepeche.fr

La Dépêche du Midi, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral, sur les départements 09 - 11 - 12 - 32 - 31 - 46 - 47 - 65 - 81 - 82.
Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et de la communication du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifiant la loi no 55-4 du 14 janvier 1955 relatif aux tarifs annuels de publication et le décret no 20121547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale, le tarif au caractère est fixé à 0,163€ht pour chaque ligne ou espace.
Contact : L'Agence tél. 05 62 11 37 37 - Courriel : service.legales@lagencedecomm.fr

AVIS PUBLICS

Enquêtes Publiques

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ÎLE DU RAMIER SUR LA COMMUNE DE TOULOUSE
Une enquête publique unique d'une durée de 35 jours relative à l'autorisation environnementale qui comprend une autorisation de travaux en site classé, une autorisation de défrichement, une dérogation espèces protégées, à l'autorisation de travaux dans le domaine de la concession hydro-électrique du Ramier ainsi qu'à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, commune de Toulouse est ouverte **du vendredi 10 mars à 9h00 au jeudi 13 avril 2023 à 17h00** en vue de l'aménagement de l'île du Ramier.
Un exemplaire papier des dossiers d'enquête publique est disponible sur la commune de Toulouse à la mairie de quartier Niel hébergée par la maison de la citoyenneté Sud-Est 81, rue Saint-Roch, 31400 Toulouse, à la mairie de quartier Saint-Cyprien hébergée par la maison de la citoyenneté Rive Gauche 20, place Jean-Diebold, 31300 Toulouse, à la maison de la culture de la brique rouge 9 Rue de Draguignan, 31400 Toulouse, à la maison du grand parc Garonne 4, chemin de la Loge 31000 Toulouse, où ils peuvent être consultés sur place, aux heures habituelles d'ouverture, par les personnes qui désirent en prendre connaissance.
Le dossier dématérialisé est également consultable sur un poste informatique mis à disposition pour l'enquête dans les locaux de la mairie de quartier Niel, siège de l'enquête publique, maison de la citoyenneté Sud-Est 81, rue Saint-Roch, 31400 Toulouse ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ile-du-ramier>, également accessible depuis le site internet des services de l'État : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-l-eau>
Pendant toute la durée de l'enquête, pour toute information relative au projet soumis à enquête, le public peut contacter Madame Christelle BOUSQUET, représentante des porteurs de projet à l'adresse courriel suivante : ileduramier@toulouse-metropole.fr.
Monsieur Christian BAYLE, ingénieur en chef de l'armement en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif de Toulouse du 2 février 2023.
Il assure une permanence effective afin de recevoir les personnes qui jugent utile de présenter des observations écrites ou verbales les jours et heures suivants :
- Jeudi 16 mars de 15h00 à 18h00 à la mairie de quartier Niel
- Mercredi 23 mars de 11h00 à 14h00 à la mairie de quartier Saint-Cyprien
- Mardi 4 avril de 15h00 à 18h00 à la mairie de quartier Saint-Cyprien
- Mercredi 12 avril de 11h00 à 14h00 à la mairie de quartier Niel
Pour participer à une permanence en mairie, le public doit respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale mis en place par les gestionnaires des lieux de permanence.
Un registre papier à feuillets non mobiles est mis à la disposition des intéressés à la mairie de quartier Niel hébergée par la maison de la citoyenneté Sud Est et à la mairie de quartier Saint-Cyprien hébergée par la maison de la citoyenneté Rive Gauche, pour y consigner les observations relatives au projet.
Toutes remarques ou réclamations peuvent être également formulées pendant toute la durée de l'enquête :
- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/ile-du-ramier> ;
- par voie postale par courrier à la mairie de quartier Niel - maison de la citoyenneté citoyenneté Sud Est - 81, rue Saint-Roch - 31400 Toulouse, en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « Enquête Publique Île du Ramier - A l'attention du Commissaire Enquêteur » ;
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : ile-du-ramier@mail.registre-numerique.fr
Les registres physiques et dématérialisés ne sont plus accessibles à compter du jeudi 13 avril 2023 à 17h00. Toute observation, tout courrier, courriel ou document réceptionné avant le vendredi 10 mars à 9h00 ou/et après le jeudi 13 avril 2023 à 17h00 ne peut être pris en considération par le commissaire-enquêteur.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an dans les mairies lieux d'enquête ainsi qu'à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne et sur le site internet des services de l'État : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-l-eau>
A l'issue de l'enquête, au vu des résultats de la consultation du public et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction, par délibération du conseil métropolitain, Toulouse Métropole statue sur la déclaration de projet qui emporte approbation des nouvelles dispositions du plan local d'urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Toulouse.
Le préfet de la Haute-Garonne statue ensuite sur les demandes d'autorisations environnementale et de travaux dans le domaine de la concession hydroélectrique par arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus.

MARCHÉS PUBLICS

Avis rectificatif

VIE DES SOCIÉTÉS

Modification
Notaire
THIERRY GELY, ISABELLE LEBREUX-CAILLON
ET CLAIRE PONSOLE
22 Allée d'Étigny
31100 BAGNERES DE LUCHON
OBJET SOCIAL
Dénomination : LA PONTENGRINE.
Forme : SC au capital de 35000 euros.
Siège social : Avenue JEAN JAURES, 31440 FOS.
490028479 RCS de Toulouse.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 février 2023, les associés ont décidé à compter du 10 février 2023 d'étendre l'objet social.
Ancien objet social : la société a pour objet l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.
Nouvel objet social : la société a pour objet l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, ainsi que la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux des biens appartenant à la société au profit d'un ou plusieurs associés.
Mention sera portée au RCS de Toulouse.

VENTES AUX ENCHÈRES

Ventes Immobilières

Maître Catherine BENOIT-VERLINDE
membre de la Société Cabinet MERCIÉ, Avocat associé au Barreau de TOULOUSE,
demeurant 29 rue de Metz, 31000 TOULOUSE
VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

LE JEUDI 06 AVRIL 2023 à 14 HEURES
Au Tribunal Judiciaire de TOULOUSE, au Palais de Justice, 2 allée Jules Guesde, salle numéro 7,
en UN SEUL LOT, au plus offrant et dernier enchérisseur, des lots ci-après désignés :
Dans un ensemble immobilier situé à TOULOUSE (31000)
22 allée de Bellefontaine
Figurant au cadastre de TOULOUSE - LA FOURQUETTE
sous les références suivantes section 840 BL numéro 125
pour une contenance totale de 91 ares 41 centiares
DANS LE LOT VOLUME 1
LOT N° 1003 : Au niveau R+1 (premier sous-sol), UN PARKING identifié 503 sur le plan.
Et les 137/9,90èmes des parties communes générales par rapport au lot de volume n° 1.
DANS LE LOT VOLUME 2
LOT N° 2019 : Dans le bâtiment A1, au niveau R+1 (premier étage), UN APPARTEMENT T3 identifié a1-104, comprenant selon procès-verbal de description dressé le 5 août 2022 par Maître Arnaud PÉLISSOU, Commissaire de Justice associé à TOULOUSE (31) : un hall d'entrée, une pièce à vivre avec coin-cuisine, deux chambres, une salle de bain, un cabinet d'aisances, des placards, une terrasse privative de 17,70 m².
Superficie privative (Loi Carrez, hors terrasse) : 54,95 m².
Et les 273/10,000èmes des parties communes générales au lot de volume n° 2.
Les lieux sont loués
Cette vente a lieu à la requête du CREDIT FONCIER DE FRANCE, Société Anonyme au capital de 1331.400.718,80 Euros, dont le siège social est sis 182 avenue de France, 75013 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS identifiée sous le SIREN n° 542 029 848, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.
Ayant pour Avocat plaçant Maître Jérôme HOCQUARD, de la SELARL ELOCA, Avocats au Barreau de PARIS et pour Avocat postulant, Maître Catherine BENOIT-VERLINDE, membre de la Société Cabinet MERCIÉ, Avocat associé au Barreau de TOULOUSE.
MISE A PRIX : 42.000 euros (Quarante-deux mille euros)
Consignation pour enchérir : 4.200 euros (Chèque de banque)
Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de TOULOUSE.
Pour consulter le cahier des conditions de vente s'adresser :
- au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE où il a été déposé sous la Référence Greffe 22/00232,
- à Maître Jérôme HOCQUARD, SELARL ELOCA, Avocats au Barreau de PARIS, demeurant 128 boulevard Saint-Germain, 75006 PARIS - Tél. : 01 43 26 82 98 de 10 h 00 à 12 h 00.
Sur Internet : www.eloca.fr
- à Maître Catherine BENOIT-VERLINDE, membre de la Société Cabinet MERCIÉ, Avocat associé au Barreau de TOULOUSE, demeurant 29 rue de Metz, 31000 TOULOUSE,
Sur les lieux pour visiter le Mardi 28 mars 2023 de 10 Heures à 11 Heures
Fait et rédigé à TOULOUSE (31), le 7 février 2023.
Signé : Maître Catherine BENOIT-VERLINDE

Diverto
Votre magazine
TV
tous les
dimanches
avec
votre journal

JE SUIS UN PARTICULIER
JE PASSE MA PETITE ANNONCE
LA DÉPÊCHE
Le Petit Bleu
LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE
des Pyrénées
MIDI OLYMPIQUE
Le Villefranchois
LA GAZETTE DE SAINT-GERMAY
la Gazette
DU COMMINGES
en
téléphonant
au
04 30 00 70 00*
Règlement par CB
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h
et de 14h à 17h30

☰
Ma commune

📍
Meteo

🚗
Traffic

LE JOURNAL **TOULOUSAIN**
13 Mars 2023

Se connecter
 Rechercher
 Nos dossiers
 Annonces légales
 Notre Magazine

OCCITANIE
ACTUALITÉS
POLITIQUE
SANTÉ
ECONOMIE
CULTURE
SOLUTIONS
SPORT
LIFESTYLE OCCITANIE
BQE

Annonces Légales Du 31
Annonces Légales Du 09
Annonces Légales Du 82

Accueil > Annonces légales > Annonces légales du 14 mars 2023 – Département 31

Annonces légales du 14 mars 2023 – Département 31

Diane14 mars 2023 - 0011

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE
Direction départementale des territoires

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ÎLE DU RAMIER SUR LA COMMUNE DE TOULOUSE

Une enquête publique unique d'une durée de 35 jours relative à l'autorisation environnementale qui comprend une autorisation de travaux en site classé, une autorisation de défrichement, une dérogation espèces protégées, à l'autorisation de travaux dans le domaine de la concession hydroélectrique du Ramier ainsi qu'à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, commune de Toulouse est ouverte du vendredi 10 mars à 9h00 au jeudi 13 avril 2023 à 17h00 en vue de l'aménagement de l'île du Ramier.

Un exemplaire papier des dossiers d'enquête publique est disponible sur la commune de Toulouse à la mairie de quartier Niel hébergée par la maison de la citoyenneté Sud-Est 81, rue Saint-Roch, 31400 Toulouse, à la mairie de quartier Saint-Cyprien hébergée par la maison de la citoyenneté Rive Gauche 20, place Jean-Diebold, 31300 Toulouse, à la maison de la culture de la brique rouge 9 Rue de Draguignan, 31400 Toulouse, à la maison du grand parc Garonne 4, chemin de la Loge 31000 Toulouse, où ils peuvent être consultés sur place, aux heures habituelles d'ouverture, par les personnes qui désirent en prendre connaissance.

Le dossier dématérialisé est également consultable sur un poste informatique mis à disposition pour l'enquête dans les locaux de la mairie de quartier Niel, siège de l'enquête publique, maison de la citoyenneté Sud-Est 81, rue Saint-Roch, 31400 Toulouse ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ile-du-ramier>, également accessible depuis le site internet des services de l'Etat : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-l-eau>

Pendant toute la durée de l'enquête, pour toute information relative au projet soumis à enquête, le public peut contacter Madame Christelle BOUSQUET, représentante des porteurs de projet à l'adresse courriel suivante : ileduramier@toulouse-metropole.fr.

Monsieur Christian BAYLE, ingénieur en chef de l'armement en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif de Toulouse du 2 février 2023.

Il assure une permanence effective afin de recevoir les personnes qui jugent utile de présenter des observations écrites ou verbales les jours et heures suivants :

- Jeudi 16 mars de 15h00 à 18h00 à la mairie de quartier Niel
- Mercredi 29 mars de 11h00 à 14h00 à la mairie de quartier Saint-Cyprien
- Mardi 4 avril de 15h00 à 18h00 à la mairie de quartier Saint-Cyprien
- Mercredi 12 avril de 11h00 à 14h00 à la mairie de quartier Niel

Pour participer à une permanence en mairie, le public doit respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale mis en place par les gestionnaires des lieux de permanence.

Un registre papier à feuillets non mobiles est mis à la disposition des intéressés à la mairie de quartier Niel hébergée par la maison de la citoyenneté Sud Est et à la mairie de quartier Saint-Cyprien hébergée par la maison de la citoyenneté Rive Gauche, pour y consigner les observations relatives au projet.

Toutes remarques ou réclamations peuvent être également formulées pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/ile-du-ramier> ;
- par voie postale par courrier à la mairie de quartier Niel - maison de la citoyenneté Sud Est - 81, rue Saint-Roch - 31400 Toulouse, en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « Enquête Publique île du Ramier - A l'attention du Commissaire Enquêteur » ;

- ou par voie électronique à l'adresse suivante : ile-du-ramier@mail.registre-numerique.fr

Les registres physiques et dématérialisé ne sont plus accessibles à compter du jeudi 13 avril 2023 à 17h00. Toute observation, tout courrier, courriel ou document réceptionné avant le vendredi 10 mars à 9h00 ou/et après le jeudi 13 avril 2023 à 17h00 ne peut être pris en considération par le commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an dans les mairies lieux d'enquête ainsi qu'à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne et sur le site Internet des services de l'Etat :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-l-eau>

A l'issue de l'enquête, au vu des résultats de la consultation du public et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction, par délibération du conseil métropolitain, Toulouse Métropole statue sur la déclaration de projet qui emporte approbation des nouvelles dispositions du plan local d'urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Toulouse.

Le préfet de la Haute-Garonne statue ensuite sur les demandes d'autorisations environnementale et de travaux dans le domaine de la concession hydroélectrique par arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus.

ANNONCES

LA DÉPÊCHE Vendredi 10 mars 2023

Services

JE CHERCHE

Collectionneur
achète grands vins

Bordeaux, Bourgogne, Rhône, Champagne même très vieux...
Alcools anciens (Cognac, Armagnac, Rhum, Chartrouse, Whisky etc.)
Estimations et déplacements gratuits
06.74.16.07.78

“ L'INFO QUI NOUS UNIT ”

LA DÉPÊCHE

Enquêtes Publiques



AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ÎLE DU RAMIER SUR LA COMMUNE DE TOULOUSE

Une enquête publique unique d'une durée de 35 jours relative à l'autorisation environnementale qui comprend une autorisation de travaux en site classé, une autorisation de défrichement, une dérogation espèces protégées, à l'autorisation de travaux dans le domaine de la concession hydroélectrique du Ramier ainsi qu'à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, commune de Toulouse est ouverte du **vendredi 10 mars à 9h00 au jeudi 13 avril 2023 à 17h00** en vue de l'aménagement de l'île du Ramier.

Un exemplaire papier des dossiers d'enquête publique est disponible sur la commune de Toulouse à la mairie de quartier Niel hébergée par la maison de la citoyenneté Sud-Est 81, rue Saint-Roch, 31400 Toulouse, à la mairie de quartier Saint-Cyprien hébergée par la maison de la citoyenneté Rive Gauche 20, place Jean-Diebold, 31900 Toulouse, à la maison de la culture de la brique rouge 9 Rue de Draguignan, 31400 Toulouse, à la maison du grand parc Garonne 4, chemin de la Loge 31000 Toulouse, où ils peuvent être consultés sur place, aux heures habituelles d'ouverture, par les personnes qui désirent en prendre connaissance.

Le dossier dématérialisé est également consultable sur un poste informatique mis à disposition pour l'enquête dans les locaux de la mairie de quartier Niel, siège de l'enquête publique, maison de la citoyenneté Sud-Est 81, rue Saint-Roch, 31400 Toulouse ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ile-du-ramier>, également accessible depuis le site internet des services de l'État : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-lautorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-leau>

Pendant toute la durée de l'enquête, pour toute information relative au projet soumis à enquête, le public peut contacter Madame Christelle BOUSQUET, représentante des porteurs de projet à l'adresse courriel suivante : ileduramier@toulouse-metropole.fr

Monsieur Christian BAYLE, ingénieur en chef de l'armement en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif de Toulouse du 2 février 2023. Il assure une permanence effective afin de recevoir les personnes qui jugent utile de présenter des observations écrites ou verbales les jours et heures suivants :

- Jeudi 16 mars de 15h00 à 18h00 à la mairie de quartier Niel
- Mercredi 29 mars de 11h00 à 14h00 à la mairie de quartier Saint-Cyprien
- Mardi 4 avril de 15h00 à 18h00 à la mairie de quartier Saint-Cyprien
- Mercredi 12 avril de 11h00 à 14h00 à la mairie de quartier Niel

Pour participer à une permanence en mairie, le public doit respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale mis en place par les gestionnaires des lieux de permanence. Un registre papier à feuillets non mobiles est mis à la disposition des intéressés à la mairie de quartier Niel hébergée par la maison de la citoyenneté Sud Est et à la mairie de quartier Saint-Cyprien hébergée par la maison de la citoyenneté Rive Gauche, pour y consigner les observations relatives au projet.

Toutes remarques ou réclamations peuvent être également formulées pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/ile-du-ramier> ;
- par voie postale par courrier à la mairie de quartier Niel - maison de la citoyenneté citoyenneté Sud Est - 81, rue Saint-Roch - 31400 Toulouse, en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « Enquête Publique Île du Ramier - À l'attention du Commissaire Enquêteur » ;
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : ile-du-ramier@mail.registre-numerique.fr

Les registres physiques et dématérialisés ne sont plus accessibles à compter du jeudi 13 avril 2023 à 17h00. Toute observation, tout courrier, courriel ou document réceptionné avant le vendredi 10 mars à 9h00 ou/et après le jeudi 13 avril 2023 à 17h00 ne peut être pris en considération par le commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an dans les mairies lieux d'enquête ainsi qu'à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne et sur le site internet des services de l'État :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-lautorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-leau>

A l'issue de l'enquête, au vu des résultats de la consultation du public et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction, par délibération du conseil métropolitain, Toulouse Métropole statue sur la déclaration de projet qui emporte approbation des nouvelles dispositions du plan local d'urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Toulouse.

Le préfet de la Haute-Garonne statue ensuite sur les demandes d'autorisations environnementale et de travaux dans le domaine de la concession hydroélectrique par arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus.

legales-online.fr

le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

- Devis immédiat
- Téléchargement de vos attestations
- Paiement en ligne
- Accès à tous les supports nationaux habilités



Contactez-nous : 05.62.11.37.37

MARCHÉS PUBLICS

Autres



APPEL À PROJETS

POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL AU SEIN DE LA CHAPELLE DES CARMÉLITES

Objet de la consultation : confier à une tierce personne, via une convention d'occupation temporaire du domaine public, un espace à vocation commerciale au sein de la Chapelle des Carmélites, 1 rue du Périgord à Toulouse, d'une superficie de 175 m² et de deux terrasses de 16 m² et 25 m² ainsi qu'un espace de stockage de 5,40 m². Le preneur exploitera librement son activité sur le site mis à disposition et devra être apte à prendre en charge l'ensemble des coûts nécessaires au fonctionnement de l'équipement et à l'exploitation.

Une attention particulière sera portée à la prise en compte de l'environnement immédiat du site.

Renseignements : les dossiers sont à télécharger sur le site : <http://www.metropole.toulouse.fr> : du 10 février au 10 mars 2023. Les pièces exigées sont précisées dans le règlement de la consultation.

Date limite de réception des candidatures : le 31 mars 2023 à 12h (midi).

Adresse de correspondance : nicolas.galiana@mairie-toulouse.fr



APPEL À PROJETS

POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DE LA GARONNE SUR LA COMMUNE DE TOULOUSE POUR DES NAVETTES FLUVIALES DE TRANSPORT DE PASSAGERS DANS LE CADRE DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023

Objet de la consultation : proposer de développer des moyens de déplacement sur la Garonne dans le cadre de la coupe du monde de rugby 2023 et ainsi offrir la possibilité au public de se rendre aux matchs ou autres événements et points d'intérêts en empruntant entre autres des navettes fluviales de transports de passagers.

5 emplacements gérés par la Mairie de Toulouse sont proposés pour accueillir des navettes fluviales de transports urbains :

- 1 emplacement de stationnement : T2 (quai de Tounis)
 - 4 emplacements d'arrêt (30mn) : D3, D2 (Daurade), V1 (Viguerie) et R1 (Île du Ramier)
- Ces emplacements sont situés sur le plan d'eau de la Garonne à Toulouse, quai Viguerie, quai Tounis, quai Daurade et sur l'île du Ramier. Les preneurs exploiteront librement leur activité économique sur les emplacements concernés et devront être apte à prendre en charge l'ensemble des coûts nécessaires au fonctionnement de leur exploitation.

Une visite collective des emplacements est organisée par la Collectivité le 15 février à 10h ainsi que le 22 février à 10h.

Une attention particulière sera portée aux contraintes particulières au plan d'eau de la Garonne sur la commune de Toulouse, à la prise en compte des activités déjà présente sur les arrêts et dans le voisinage des emplacements, à la pertinence commerciale (tarifs, marketing, etc.), ainsi qu'au mode opératoire en matière de sécurité du public (contrôle).

Renseignement : les dossiers sont à télécharger sur le site <https://metropole.toulouse.fr/> du 10 février au 24 mars 2023. Les pièces exigées sont précisées dans le règlement de la consultation.

Date limite de réception des candidatures : le 24 mars 2023 à 12h (midi).

Adresse mail de correspondance : domainevalorisation.locative@toulouse-metropole.fr, avec pour objet : « Appel à projets 2023 - Navettes fluviales sur la Garonne »

Avis rectificatif



AVIS RECTIFICATIF DU 07/03/23

TRAVAUX

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE, M. le Président du Conseil départemental, Direction de la Commande Publique, 1 Boulevard de la Marquette, 31090 TOULOUSE - CEDEX 9, tél : [05 61 13 55 68](tel:0561135568), m3l : marches@cd31.fr, web : <http://www.haute-garonne.fr>

Référence : 21CD310295
Objet : RD 630 Déviation de Bessières - Communes de BESSIERES et BUZET SUR TARN - Réalisation de la déviation

Remise des offres : au lieu de : 14/03/23 à 16h00 au plus tard. lire : 29/03/23 à 16h00 au plus tard.
N.2.7 Modalités d'ouverture des offres : au lieu de : Date: 22/02/2023 à 09h00 lire : Date: 30/03/2023 à 09h00

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://haute-garonne.marches-publics.info>

MAPA < 90K euros

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SERVICES

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : AGENCE DES PYRÉNÉES, M. John PALACIN - Président, 7 Place du Maréchal-Juin, 31800 SAINT CAUDENS, Tél : 05 61 13 55 68, m3l : correspondre@aws-france.com, web : <http://www.ladepêche-marchespublics.fr>, SIRET 8818814800000

Objet : Maché de prestations de services de l'Agence des Pyrénées

Actions de communication et de promotion de la destination Pyrénées printemps été automne 2023

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lot N° 1 - Marché France

Lieu d'exécution : France

Lieu d'exécution : Espagne

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 28 mars 2023 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 07/03/23

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.ladepêche-marchespublics.fr>

VIE DES SOCIÉTÉS

Fonds de commerce

OFFRE DE CESSIION
D'ENTREPRISE

Entreprise de transport de petits colis.
GERS, commune d'Auch - 32000
Chiffre d'affaires global au 31/12/22 : 2 993 531 € ;
42 salariés
Un dossier de présentation est disponible sur simple demande auprès de l'étude de Maître Marc LERAY, Liquidateur Judiciaire, 55 rue de Lorraine - 32000 AUCH - Tél : 05 62 59 52 87 - Mail : lerymarc.mj@wanadoo.fr
Date limite de réception des offres le 20/03/23 à 12h00 en l'étude d'Auch (adresse ci-dessus)

legales-online.fr
le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

Publiez

vos annonces légales

« Vie des sociétés »

en 1 clic

Accès à tous les supports nationaux habilités

Nous contacter ?

Abonnements : 09 70 80 80 81
depechebos@ladepêche.fr

Publicité commerciale : 05 33 07 30 00
lagence@ladepêche.fr

Petites annonces particulières : 04 3000 7000
ape@lagencedecomm.fr

Offres d'emploi professionnels : 04 3000 9000
pub-emploi@midilibre.com

Annonces légales : 05 62 11 37 37
service.legales@o2pub.fr

Carnets : 05 62 11 37 77
(De 13h30 à 19h30)
service.carnets@ladepêche.fr

Facile !

Légales

AVIS PUBLICS

Avis administratif

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE VIGOLET-AUZIL

Approbation de la modification simplifiée du
PLU de la commune de Vigoulet-Auzil

Le Conseil municipal a approuvé, par délibération du 24 janvier 2023 la modification simplifiée n° 2 du PLU. Elle vient modifier l'OAIP de Canto Coucut.

La délibération et le dossier correspondant sont tenus à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. L'avis est affiché en mairie et sur son site internet pendant un mois.

La Dépêche du Midi, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral, sur les départements 09 - 11 - 12 - 32 - 31 - 46 - 47 - 65 - 81 - 82

Conformément à l'Arrêté du ministre de la culture et de la communication du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifiant la loi no 55-4 du 14 janvier 1955 relatif aux tarifs annuels de publication et le décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique contrôlée, le tarif au caractère est fixé à 0,1836€t pour chaque signe ou espace.

Contact : L'Agence tél. 05.62.11.37.37
Courriel : service.legales@lagencedecomm.fr

FAITES LE CHOIX D'UNE COMMUNICATION
LOCALE ET EFFICACEPUBLIEZ TOUTES VOS ANNONCES
LEGALES SUR LES SUPPORTS DUGROUPE
LA DÉPÊCHE

Vie des sociétés - Ventes aux enchères
Avis au public - Marchés publics

Contactez-nous : 05.62.11.37.37
service.legales@o2pub.fr



AVIS AU PUBLIC

La Direction des territoires de la Haute-Garonne communique :

Par arrêté en date du 6 janvier 2023, le programme des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin versant de la Save dans les départements de la Haute-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées est déclaré d'intérêt général.

Les communes concernées sont : Agassac, Ambax, Anan, Balesta, Bellegarde Sainte Marie, Blajan, Bragayrac, Bretx, Boissède, Boudrac, Boulogne sur Gesse, Cardelliac, Castéla-Vignoles, Caubiac, Cazaril-Tamboures, Charlas, Cladoux, Coueilles, Daux, Empeaux, Escanebrabe, Franquevielle, Frontignan-Savès, Forgues, Garac, Gensac de Boulogne, Grenade, Goudex, Lahage, Larra, Larroque, Lasserre-Pradère, Le Castéra, Lécussan, Le Crès, Lespugue, Lévigac-sur-Save, Lihac, L'Isle-en-Dodon, Le Pin Murelet, Martisserre, Mauvezin, Menville, Mérenvielle, Merville, Mirambeau, Molas, Mondilhan, Monès, Montaignut-sur-Save, Montbernard, Montesquieu-Guittaut, Montgras, Montmaurin, Nénigan, Nizan-Gesse, Pégulhan, Plagnole, Puymaurin, Riolas, Sabonnères, St-Ferréol-de-Comminges, St-Fraiou, St-Laurent, St-Loup en Comminges, St-Paul-sur-Save, St-Pé-Delbos, St-Plancard, Saint-Thomas, Ste-Livrade, Salemn, Saman, Sarrecave, Sarremezan, Sédelliac, Thil, Ville-neuve-Lécussan, Vignaux pour le département de la Haute-Garonne ; Auradé, Beaupuy, Bézéril, Cadellian, Castillon-Savès, Cazaux-Savès, Clermont-Savès, Encausse, Endoufielle, Espaon, Frégouville, Garrauet, Gaujac, Gaujan, Giscaro, Labastide-Savès, Laymont, Lias, L'Isle-Jourdain, Lombez, Marestaing, Maurens, Monblanc, Monbrun, Montferren-Savès, Montadet, Montamat, Montégut-Savès, Montpézat, Nizas, Nollhan, Pèbées, Pompiac, Puyausic, Sabailhan, St Lizier-du-Planté, St Loube, St Soulan, Samatan, Sauveterre, Sauvimont, Savignac-Mona, Ségoufielle, Seysses-Savès, Touman pour le département du Gers ; Arné, Lannemezan, Pinas pour le département des Hautes-Pyrénées.

Conformément à l'article L.435-5 du code de l'environnement, le droit de pêche sera partagé, gratuitement, pour une durée de cinq ans avec les fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique de la Haute-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées. Cet arrêté est consultable à la mairie des communes précitées, à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne, ainsi que sur le site internet de la préfecture de la Haute-Garonne (www.haute-garonne.gouv.fr).

De même, le dossier est consultable sur demande au Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents.